

La force immense d'une lutte commune

Dispensé de timbrage

Strasbourg CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°56

Octobre 2010

Malgré le succès des journées de mobilisation du 7, du 15 et du 23 septembre, malgré un rejet majoritaire dans l'opinion de son projet de destruction des retraites, le pouvoir prétend passer en force, sur la question des retraites comme sur les autres dossiers : protection sociale, éducation, remise en cause des libertés.

L'opposition parlementaire a été bâillonnée à l'occasion d'un vote pourtant assuré pour la majorité, preuve de la **fébrilité d'un pouvoir de plus en plus contesté**, y compris par son propre camp.

Aujourd'hui, le « pays des Droits de l'homme » est mis en cause par la communauté internationale, aux Nations-Unies comme au sein de l'UE pour ses atteintes aux droits les plus fondamentaux.

Aujourd'hui dans notre pays, la démocratie, la liberté et la république sont en danger.

Nous avons manifesté le 4 septembre avec un collectif d'associations, de syndicats et de partis politiques pour la défense de l'égalité et des valeurs républicaines.

Nos actions du 6 et leur écho médiatique, mais également des prises de positions plus institutionnelles comme le rapport réquisitoire de l'Inspection Générale, ont mis en évidence le recul de l'éducation et l'iniquité des mesures prises ; alors que de nouvelles suppressions de postes sont annoncées au budget 2011, nous avons les moyens de mettre en échec cette orientation.

Nous pouvons gagner sur la question des retraites

Nous ne devons ni baisser les bras devant le premier vote du projet à l'Assemblée ni nous en remettre à une future alternance qui pour le moment ne constitue pas une réelle alternative : âge légal certes, mais également durée de cotisation, décote, salaires de référence, etc.



Preux chevalier au secours des retraités (7 sept. 2010)

Au-delà du rejet du projet actuel, nous devons en effet poursuivre l'argumentaire sur le fond, face à la pression, y compris médiatique, de l'argument démographique ; répétons donc ici une donnée que chacun peut vérifier sur le portail de l'INSEE : de 1949 à 2008, la population de notre pays a été multipliée par 1,5 - ce qui intègre évidemment l'allongement de la durée de la vie - et dans le même temps le PIB a été multiplié par 150 ; cela signifie que ce qui était possible en 1949 est 100 fois plus possible aujourd'hui, du point de vue des richesses créées ; ce qui pose problème c'est bien leur répartition !

La FSU appelle à poursuivre et à amplifier le mouvement. Sachant que le texte de loi sera à l'examen du Sénat à partir du 5 octobre et que la procédure parlementaire pourrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre, avec l'intersyndicale la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser

- **Le samedi 2 octobre** pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés et des jeunes dans l'action et les manifestations.

- **Le mardi 12 octobre** avec une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat. Cette journée trouvera toute sa place pour amplifier la mobilisation dans le cas où les parlementaires ne prendraient pas en compte ce qui s'est exprimé dans l'action et si le Gouvernement restait intransigeant. Le Gouvernement porterait l'entière responsabilité des suites que les salariés et leurs organisations entendront donner au 12 octobre.

Ensemble, tout devient possible !

Joseph SIMEONI

Trimestriel
Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :
Jean-Michel VAILLANT
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0709 S 06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. La nouvelle éthique de la mastérisation de la formation des enseignants
3. Quel horizon pour le mouvement social ?
4. Évaluation et compétences ou le fantasme du « zéro défaut »
5. Traque aux arrêts de travail "abusifs" chez les fonctionnaires. La FSU et le collectif "Justice et Libertés"
6. Roms, unique objet de son ressentiment. Campagne FSU en faveur du Service Public et des retraites.
7. Retraites : le grand mensonge de la solidarité intergénérationnelle. Nouveau secrétariat FSU 67

La nouvelle éthique de la mastérisation de la formation des enseignants

La réforme de la mastérisation se met en place sur un double mensonge.

Le premier mensonge consiste à dire qu'il y a une élévation de la formation des maîtres : c'est faux. Les professeurs du secondaire qui ont réussi en juin le concours sont envoyés dans les classes, sans avoir droit à l'année de professeur stagiaire à 1/3 temps en classe et 2/3 temps de formation de l'ancien système, et sans avoir eu droit aux cinq ans à l'université avant d'être envoyés dans les classes dans le nouveau système. On a bien compris que ces enseignants mis devant les élèves cette année sont moins bien formés dans tous les cas. Le gouvernement aurait pu prolonger l'ancien système pour cette année : il a refusé pour faire des économies budgétaires sur le dos des nouveaux recrutés et de leurs élèves. On sait d'autre part que beaucoup d'étudiants ont réussi le concours de recrutement sans passer par une formation professionnelle à l'IUFM (45% des lauréats hors IUFM en 2009) : dans l'ancien système, ces étudiants-là recevaient une formation conséquente (2/3 du temps) pendant leur année de stage ; maintenant ils sont envoyés directement devant les élèves avec disparition de cette formation.

Le second mensonge concerne la revalorisation des enseignants promise par le Président de la République. D'abord 75% des enseignants en sont écartés. Concernant les nouveaux recrutés dans le système de la mastérisation, ils devront préparer un master donc rester un an de plus à l'université : donc ils perdent un an

de salaire et un an de cotisation pour la retraite. De plus, on les oblige, en qualité de professeur stagiaire, à travailler à plein temps au lieu du 1/3 temps comme avant. Ils perdent donc l'équivalent en heures supplémentaires que représentent ces 2/3 temps supplémentaires devant élèves. On voit donc que la soi-disant revalorisation n'en est pas une. D'autant plus qu'après 10 ans de carrière à l'ancienneté, il n'y a plus de différence de salaire entre ceux qui auraient effectué les 10 ans de carrière dans l'ancien système sans revalorisation, et ceux qui les auront effectués dans le nouveau système. On a bien compris que pour éviter la paupérisation des jeunes enseignants, on accélère le début de carrière sans bouger le reste de la carrière.

Dans le même temps le nombre de postes au concours baisse de manière vertigineuse : aux 10415 postes au CAPES en 2007 correspondent 4881 postes en 2011. A 267 postes au CRPE en 2008 en Alsace correspondent 47 postes. Le métier devient moins attractif : le nombre d'inscrits aux préparations aux concours a baissé de manière très importante à l'Université de Strasbourg. Dans le même temps des postes ne sont pas pourvus ou par des personnels précaires non qualifiés pour l'enseignement.

Ceux qui introduisent au concours une nouvelle épreuve sur le thème "agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable" construisent leur politique éducative sur une nouvelle éthique, basée sur le mensonge et la baisse drastique des moyens, conduisant à un échec programmé : désaffection de la filière de l'enseignement par les étudiants, montée de l'échec et de la violence scolaire, accroissement des inégalités territoriales, réduction de l'offre d'éducation.

Richard CABASSUT, SNESUP, IUFM d'Alsace

Brève :

Vous vous souvenez de ce conseil qui tue, donné il y a quelques années, dans les années 90 par un « think tank » de l'OCDE ? Diminuer petit à petit les moyens de l'Éducation Nationale, sans que cela se remarque trop... eh bien, il y a quelques semaines, l'OCDE s'indigne : les pays européens, la France en particulier, consacrent trop de moyens à l'éducation... Comme quoi... Mieux encore : c'est un rapport de l'Inspection Générale sur la préparation de la rentrée 2010, révélé par les médias vendredi 10 septembre, bref, une « fuite » de plus....

Second degré sous tension, choix budgétaires qui sacrifient l'avenir, dégradation des conditions de service et de travail, remontée des effectifs élèves non prise en compte, un déficit de personnels, un recours accru aux non titulaires... Vous trouverez le rapport complet sur le site du SNES-FSU national.

<http://www.snes.edu/Rentree-2010-Rapport-de-l-IGAENR.html>



Des COP toujours combattives !

Quel horizon pour le mouvement social ?

Une des caractéristiques de la période de luttes que nous traversons, outre qu'elle bouscule de fond en comble toutes les idées reçues sur la prétendue « mort de la lutte des classes », est l'agitation frénétique de tous les plumitifs médiatiques qui font assaut de commentaires sur l'issue funeste du mouvement populaire.

Au-delà des mensonges (démographie, compétitivité) et de tous les arguments empruntés à la propagande gouvernementale (alignement sur les autres pays), ils nous supplient du « Point » à « Libération », de déposer les armes, de nous résoudre à l'inéluctable et d'attendre la prochaine élection présidentielle pour exprimer notre « grogne », comme ils disent. C'est leur peur commune du mouvement populaire qui s'affiche à la Une et toutes leurs analyses ne visent qu'à une seule et même chose : embrouiller les esprits, diviser, faire douter, bref en finir avec l'irruption concrète du peuple travailleur qui reprend ses affaires en main.

Dans ce contexte il est important de donner un sens et une signification au temps que nous avons contribué à créer et donc d'analyser les conditions de son émergence et de son devenir.

En France, sous la Vème république, l'expérience des luttes sociales met en lumière que la force d'un mouvement social et par conséquent le succès possible reposent sur la combinaison de plusieurs dynamiques.

1) **Unité des salariés et des organisations syndicales sur le même objectif**, ici le rejet du projet gouvernemental et le maintien de la retraite à 60 ans. On se souvient tous de la lutte victorieuse contre le CPE. Il n'est pas inutile de noter l'échec de la stratégie « individualiste » de FO, ni le réalisme de SUD-Rail qui convient qu'on ne peut gagner que dans l'unité.

2) **Le soutien de l'opinion**. Tous les sondages disent la même chose, plus des 2/3 des Français soutiennent le mouvement social. Sous la pression du mouvement populaire, la gauche au sens large fait écho et s'engage dans l'action au parlement et dans la rue. Même si les propositions alternatives divergent encore, elles existent comme existe, ce que tous les centimètres à penser du PAF croyaient impossible, une unité d'action réunissant le NPA, le Front de Gauche, les Verts et le PS sur le retrait du projet de Sarkozy.

3) **L'isolement de la Droite au pouvoir**. De mensonges en cadeaux aux privilégiés, du bunker pour les riches à la massue pour les salariés, les femmes et les jeunes, le pouvoir de Sarkozy devient illégitime aux yeux de nos concitoyens. Il ne lui reste que le passage en force, l'autoritarisme, et toutes les dérives sécuritaires. Le pauvre Fillon veut nous refaire le coup de la « force tranquille du non », comme naguère Juppé « droit dans ses bottes » en 1995. Le MEDEF pousse de toutes ses forces, qui sont puissantes dans les entreprises et dans les médias, pour l'intransigeance mais il commence à avoir peur au regard de l'entrée grandissante dans l'action du secteur privé.

4) **La détermination des organisations syndicales pour imposer un régime de retraite digne de ce nom**. L'intransigeance du gouvernement, son autisme de classe et les pressions du MEDEF militent pour un élargissement et une amplification de l'action du salariat et des jeunes dans deux directions :

a. Multiplier les initiatives à toutes les échelles en utilisant toutes les modalités d'action définies par les salariés. De la lettre aux sénateurs à la grève reconduite, en passant par le blocage (l'énergie et les transports) évoqué par B Thibault, rien n'est à jeter, sauf l'action minoritaire qui divise et conduit au « solo funèbre ». En clair la détermination des seuls enseignants qu'il faut conforter, ni d'un groupe ou d'un secteur ne suffit pas et ce n'est que dans le renforce-

ment de l'unité privé-public, l'action commune et concertée que tous ensemble nous pouvons gagner.

b. Les propositions pour une autre réforme méritent d'être explicitées davantage. D'abord pour montrer toute la faiblesse et le caractère de classe du projet gouvernemental et démontrer qu'on peut faire mieux, ensuite pour dominer le temps. En effet le gouvernement joue la montre et nous invite à une « guerre de mouvement », calquée sur le temps parlementaire, en pariant sur l'affaiblissement du mouvement populaire et son échec. Il faut faire face à cette éventualité avec lucidité pour mieux la surmonter. Comment ? En nous installant dans « une guerre de position », c'est-à-dire en rendant incontournables aux yeux de tous et notamment de la gauche, nos propositions alternatives jusqu'à l'abandon du projet actuel ou d'une éventuelle loi sans tenir compte du temps parlementaire. Par ailleurs, l'intérêt de passer à l'offensive en portant nos projets alternatifs présente toute une série d'avantages : lier les questions de la retraite aux problèmes de l'emploi des salaires et de la protection sociale, poser les questions de l'investissement public et du développement des services publics, bref de donner à comprendre la nature réelle des enjeux du temps où nous sommes. Enfin proposer une autre réforme c'est aussi mettre dans le débat et les revendications, l'abrogation de l'injustice et par conséquent de la loi Balladur de 1993 et de la loi Fillon de 2003, et un projet aussi novateur et émancipateur que fut



en son temps l'idée de la retraite par répartition. De fait le mouvement social ouvre aussi une nouvelle séquence historique où se précisent les termes de l'alternative d'aujourd'hui et de 2012.

Même si l'avenir du mouvement social n'est pas défini par avance, nous avons aujourd'hui dans nos mains les atouts qui nous manquaient hier : l'unité, le soutien de l'opinion et l'isolement de la droite au pouvoir. Il reste certes quelques contradictions de poids à résoudre sur les contenus revendicatifs, les modalités d'action et le calendrier mais jusqu'à aujourd'hui c'est la dynamique de l'unité dans la rigueur et la vigueur revendicatives qui ont tiré le mouvement social vers le haut. C'est ce mouvement que nous devons conforter, centimètre par centimètre, dans le monde du travail, de l'éducation, de la recherche et de la culture, en tenant compte de tous les équilibres à tenir et en gardant à l'esprit toujours que la force immense de la lutte commune construit la victoire de demain et d'après demain. N'en déplaise à tous les donneurs de leçon ès politique, le mouvement social est devenu « leur épouvante » et nous sommes « leur crainte ».

Joseph SIMEONI

Évaluation et compétences ou le fantasme du « zéro défaut »

Un décret du 28 juillet, publié au JO du 30, un arrêté publié au BO du 18 juillet, méritent une particulière attention en cette rentrée. Le décret du 28.07 modifie les procédures d'appréciation du service des fonctionnaires et de leur avancement d'échelon ; l'arrêté du 18.07 fixe les « dix compétences » requises pour l'exercice du métier de professeur. Par un bref commentaire de ces textes, je voudrais indiquer ce qui, dans leur rapport, fait sens.

Le décret du 28.07 comporte deux chapitres importants. Le premier substitue à la procédure de notation du fonctionnaire un « entretien professionnel » conduit par « le supérieur hiérarchique direct » (article 1). Cet entretien portera sur les « résultats professionnels » de l'agent concerné, relativement aux « objectifs fixés » antérieurement, sur ses objectifs à atteindre pour « l'année à venir », ses « acquis professionnels » et ses « besoins de formation » ainsi que « ses perspectives d'évolution professionnelle » (art. 3). Un « compte-rendu » de l'entretien sera établi par le supérieur, et se substituera aux actuelles notes pour les opérations d'avancement. Le second chapitre redéfinit les modalités de l'avancement d'échelon. A partir du bilan d'entretien, le supérieur hiérarchique pourra proposer une majoration ou une réduction d'ancienneté – de 1 à 3 mois – pour le fonctionnaire évalué (art 7). Un tableau d'avancement annuel sera dressé par l'administration sur la base des comptes-rendus d'entretien ; bénéficieront d'un avancement accéléré les plus méritants, l'insuffisance professionnelle pouvant être sanctionnée par un ralentissement de promotion.

Ces dispositions appelleraient de longues analyses qu'il n'est pas possible de mener ici, où je me contenterai de noter que 1) la modulation du rythme d'avancement n'a rien de neuf par elle-même, puisque c'est par la rapidité ou la lenteur relative de l'avancement d'échelon que sont déjà gratifié le mérite ou sanctionné le démerite ; en revanche 2) ce qui est neuf, c'est l'entrée en scène directe du supérieur hiérarchique dans une procédure où il proposera directement une modification du rythme de carrière de son subordonné : appréciation et sanction de l'activité professionnelle se trouvent désormais doublement individualisées ; 3) on y gagnera peut-être en franchise dans les rapports de service, puisque les motifs de blâme ou d'éloge devront être formulés explicitement, mais pour autant on n'y gagnera pas en objectivité, entretien et compte-rendu restant les produits du croisement de deux subjectivités (et de deux irrationnels...) dont on peut supposer aussi que, 4) dans bien des cas, elles communiqueront d'autant moins que leurs expériences professionnelles auront été différentes l'une de l'autre.

La question se posera évidemment des critères d'une telle évaluation et c'est ici qu'il faut parler des « 10 compétences ». Pourquoi 10 plutôt que 7 ou 15 ? On se souviendra de la raillerie de Clémenceau à propos des « 14 points » de Wilson : « Pourquoi 14 points ? il a suffi à Dieu de dix com-

mandements... ». Les auteurs des 10 compétences n'ont pas voulu faire plus que Dieu, mais pas moins non plus. Craignant cependant qu'une table trop brève ne soit pas assez explicite, ils ont développé le décalogue en livre des Nombres ; les compétences sont donc déclinées en séries d'items, allant d'une trentaine pour les plus détaillées à quelque sept pour les plus succinctes. Une véritable « usine à gaz », machine à analyser le contenu d'un métier de telle sorte que n'importe qui exerçant ce métier et qui lit cet invraisemblable catalogue doutera de sa compétence réelle à l'exercer, à moins qu'il ne se console à lire Beaumarchais : « aux vertus qu'on exige dans un domestique, Votre Excellence connaît-elle beaucoup de Maîtres qui fussent dignes d'être valets ? ». Plus sérieusement, on s'interrogera par exemple sur la possibilité de « maîtriser l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines » en élargissant aussi sa « culture aux disciplines connexes » (compétence 3), sans négliger de connaître « les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte »...Et il ne s'agit encore là que de deux compétences partielles, parmi plus d'une centaine.



Un tel répertoire de requêtes sans limites exprime un fantasme, celui d'une sorte d'autorité pédagogique absolue, il ne formule pas d'exigences professionnelles qui, parce qu'elles concernent des personnes réelles, doivent avoir un contenu limité. Mais la référence à un horizon idéal, dans un texte réglementaire, n'est pas dépourvue de roublardise ni de cynisme. Imposer à des personnes réelles des exigences illimitées – par rapport auxquelles elles seront toujours « en défaut » revient à les soumettre à une contrainte d'efficacité illimitée, d'autant plus que ces exigences constitueront la référence de leur évaluation... L'arrêté du 18 juillet prend tout son sens par le décret du 28, et réciproquement. Ce qui paraît les hanter tous deux, c'est le fantasme du « zéro défaut » cher aux théoriciens de l'organisation scientifique du travail, irréalisable dans un homme et a fortiori dans l'œuvre d'éducation des hommes, qui échappe toujours par quelque part aux projets idéaux qu'on s'en fait. En imposant, ou en feignant d'imposer le « zéro défaut » pour norme à ses professeurs, l'Etat défaillant s'applique peut-être à rassurer une opinion inquiète, mais il transfère avant à ses agents la responsabilité exclusive de remédier aux carences qu'il crée, sans vouloir les assumer.

Philippe LOCHU

Le Bas-Rhin une fois de plus pilote !

Traque aux arrêts de travail "abusifs" chez les fonctionnaires

La chasse à l'absentéisme pour les fonctionnaires est ouverte...

Le lundi 20 septembre, le sénat a voté en catimini un amendement à la loi de finance de la Sécurité Sociale. Celui-ci autorisera les médecins de l'assurance maladie à contrôler chez eux les fonctionnaires arrêtés par leur médecin traitant pour une durée de moins de 6 mois.

Objectif à peine caché : pister et pénaliser les abus dans la Fonction Publique ! Dans le privé, le taux d'absentéisme serait d'environ 10 jours (n'oublions pas de rajouter les 3 jours de carence !) alors que dans le public le taux serait d'environ 13 à 16 jours. Sachant que dans l'Éducation Nationale, les fonctionnaires sont pour la majorité des femmes et qu'elles prennent des congés, non pas de maladie, mais de maternité (encore possibles !). En prétendant accentuer les contrôles, une fois de plus ce gouvernement sous-entend beaucoup de fraudes chez nos collègues mais surtout il jette le discrédit sur les fonctionnaires.

Dans un premier temps, six caisses de maladie vont expérimenter ce dispositif ; il devra cependant être généralisé en 2012 dans toute la Fonction Publique. Les villes de Nice, Lyon, Clermont-Ferrand, Rennes et (bien sûr !) Strasbourg se

sont portées volontaires. Dans le Bas-Rhin, Strasbourg, mais également Wissembourg et Haguenau auront comme "cible" les enseignants des écoles maternelles et élémentaires. Or dans tous les documents académiques, les chiffres de l'absentéisme pour les enseignants du 1^{er} degré sont les plus bas de France !

Ce vieux serpent de mer de l'absentéisme dans le service public que l'on ressort périodiquement avait déjà fait l'objet de toutes les attentions en 2006. M. Marini, sénateur UMP, avait prévu à l'époque de réduire ce "fléau" tout d'abord **en améliorant les conditions de travail des agents** et en mettant en place **une véritable Direction des Ressources Humaines**. On a vu ce que cela a donné depuis. Merci la RGPP* !

Corinne NICOLET-SERRA

**Révision Générale des Politiques Publiques*

La FSU et le collectif « Justice et Libertés »

Ce printemps, le collectif « Justice et Libertés », comité de vigilance contre l'extrême droite, et dont la FSU est membre depuis sa création en 1995, a mené une réflexion sur l'éducation dans l'univers sarkozyste. Cette réflexion a débouché sur une conférence de presse à laquelle étaient présents la CGT et le Syndicat Général des Lycéens.

Avant même l'élection de Nicolas Sarkozy, Denis Kessler, un des porte-parole du MEDEF, a indiqué sa volonté d'en finir avec les acquis du Conseil National de la Résistance, après-guerre. Et ça se voit dans le bilan du sarkozysme : liquidation du système judiciaire et de l'État de droit, affaiblissement du système de santé et des services publics, attaques incessantes contre le système éducatif. L'école est une cible essentielle, car cet ultralibéralisme vieillot (sauce Thatcher), a besoin de citoyens qui n'aient plus les outils d'analyse indispensables pour réfléchir, contester et résister. Donc au lycée, moins d'économie et social, moins d'histoire, c'est toujours ça de gagné ! Au collège des compétences fragmentaires plutôt que des savoirs... En effet, nos dirigeants en veulent beaucoup au système éducatif français avec lequel ils règlent des comptes. De plus, Sarkozy, Hortefeux, Besson, appliquent maintenant une grande partie du programme du F. N. « Justice et Liber-

tés » ne combat pas seulement l'extrême droite avérée (F.N., Alsace d'Abord, Identitaires...) mais aussi la récupération de ses « idées » par un pouvoir aux abois, dont c'est la seule marge de manœuvre...

« Justice et Libertés » a relayé localement l'initiative nationale : « Racisme d'Etat : basta ! » avec la Ligue des Droits de l'Homme ; plus de cinquante associations se sont mobilisées pour faire de la manifestation strasbourgeoise du 4 septembre une réussite : plusieurs milliers de manifestants ! Dernière action en date : le samedi 25 septembre, le Front National et le cirque Binder (toute une petite famille), ont tenté d'organiser un apéritif « cochon - pinard », ce qui excluait bien sûr les français juifs et musulmans dans le quartier de l'Elsau ; grâce à la vigilance de « Justice et Libertés », qui a tout de suite annoncé un rassemblement au même endroit, renforcé ensuite par des partis de gauche et associations, le Front National a tenté de se replier sur le quartier des Quinze, mais ne s'y est pas montré, se rabattant finalement sur le conseil régional... Objectif atteint : à Strasbourg et environs, l'extrême droite n'arrive pas à parader dans les rues.

Nous en appelons aux adhérents de la FSU pour se joindre aux actions de « Justice et Libertés » ; récemment encore, des exactions racistes, avec références explicites au nazisme, ont visé le directeur de l'Odyssée, M. Faruk Günaltay, et le carré musulman du cimetière de la Meinau. Ne laissons pas faire !

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://justiceetlibertes.site.voila.fr/>

Jean-Louis HAMM, représentant de la FSU et un des porte-parole de « Justice et Libertés »



Grand succès de la manifestation du 4 septembre : "contre la xénophobie d'état, pour le vivre ensemble !"

Roms, unique objet de son ressentiment !

Curieuse affaire que celle de Sarkozy et des Roms. Une nouvelle fois, il se prend les pieds dans le tapis, alors qu'il y a un vrai problème et que, cette fois-ci, il n'est pas, loin de là, le seul à avoir des responsabilités dans cette affaire.

Dans la dernière livraison du bulletin de l'Éducation du Conseil de l'Europe, qui a son siège à Strasbourg et compte quarante-sept pays membres, je lis qu'un « projet d'éducation conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Interculturalité et le processus de Bologne » a été lancé en 2008 afin d'aider les réformes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur au Kosovo. » Il comprend sept éléments, au nombre desquels « la qualité de l'éducation pour les Roms ». Le Centre Européen pour les langues vivantes cherche à favoriser l'enseignement de la langue romani dans les écoles en Europe. Il a publié deux modèles de Portfolios européens des langues pour la langue romani.

Pendant ce temps en Alsace, on a réduit le nombre de classes d'accueil de primo-arrivants dans le second degré, tandis que dans le premier degré ces classes se résument désormais à des professeurs volant d'une école à l'autre pour prendre en charge ces élèves à certains moments de la semaine.

Il est vrai que Fanny Ardant, marraine de la campagne anti-discrimination du Conseil de l'Europe s'est retrouvée le 23 juin à plaider la cause des Roms devant une soixantaine de parlementaires du Conseil de l'Europe seulement, concurrence de la coupe du monde oblige.

On ne peut que constater que les interventions de Nicolas Sarkozy ont plus fait pour réveiller l'intérêt de l'opinion internationale à l'égard des Roms que les initiatives du Conseil de l'Europe.



C'est ainsi que début septembre le Parlement Européen enjoint au gouvernement français de suspendre l'expulsion des Roms. Fait curieux, il se trouve que le président du plus important groupe parlementaire européen, le Parti Populaire Européen, qui regroupe les démocrates-chrétiens et conservateurs, est un adhérent de l'UMP : il s'agit de l'Alsacien Joseph Daul.

Tout cela nous ramène à la campagne menée auprès des parlementaires européens par la FSU Alsace et RESF contre la Directive de la Honte en 2007-2008, et aux cercles de Silence à la création desquels la FSU a pris une part active.

Ce travail en réseau de fourmis porte ses fruits. La roue tourne. Saluons deux militants de RESF 67 qui ont quitté Strasbourg cet été, et qui coordonnaient efficacement le réseau de parrainages du Bas-Rhin. Il s'agit de Véronique Werver et de Christophe Zander que nous remercions chaleureusement et à qui nous souhaitons plein épanouissement dans leur nouveau lieu de vie.

Élisabeth HAMZÉ

Campagne FSU en faveur du Service Public et des retraites

**COTISER PLUS
POUR TOUCHER
MOINS,
NON MERCI !**



Le service public,
on l'aime, on le défend



Le service public,
on l'aime, on le défend

Retraites : le grand mensonge de la solidarité intergénérationnelle

Une des ficelles utilisées par Nicolas Sarkozy et Éric Woerth pour tenter de faire passer leur réforme consiste à jouer sur la corde sensible de « la solidarité intergénérationnelle ».

Il faut donc faire croire que celles et ceux qui se battent pour un maintien de l'âge de la retraite à 60 ans (avec, comme nous, un retour aux 37, 5 ans de cotisation) sont non seulement irresponsables, mais aussi égoïstes ; peu leur importerait ce qui arrivera à leurs enfants et petits enfants ! Cet argument culpabilisant est facile à démonter. Si nous faisons reculer le gouvernement aujourd'hui, cela profitera à chacun, quel que soit son âge ; certes il ne faut pas se leurrer, il y aura de nouvelles attaques contre le système de retraites, comme contre tous les systèmes sociaux. A nous de rester vigilants !

De plus, prétendre maintenir les anciens au travail jusqu'à au moins soixante-sept ans (en fait ils seront au chômage, au mieux, bien avant) retarde d'autant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes générations. Jusqu'à quel âge devront-elles travailler ? En

réalité, quel sort réserve-t-on aux jeunes travailleurs ? Certains vont de stage non rémunéré en stage non rémunéré, avec l'espoir d'un contrat. D'autres enchaînent les contrats à durée déterminée, sans perspective stable. Les employeurs font pression pour baisser les garanties et les salaires ; on peut hélas même trouver des apprentis (ah l'apprentissage !) sans contrat légal. Et on ne parle même pas de ceux qui traversent de longues périodes de chômage. Quant à ceux qui font des études, surtout des études longues, ils ne voient pas à quel âge ils auront accès à la retraite. C'est pour cette raison qu'il faut d'une façon ou d'une autre, intégrer les années d'étude dans le calcul des annuités à valider (c'est le cas par exemple en Allemagne).

Ces raisons permettent de comprendre pourquoi les jeunes ne sont pas encore très sensibilisés à cette question

des retraites ; ils cherchent d'abord un point d'entrée dans la vie professionnelle ; ils ont conscience que les attaques sont telles contre les systèmes de solidarité, qu'ils sont plutôt pessimistes quant à l'espoir d'une retraite correcte.

Pourtant, et c'est un bon signe, il y avait des organisations de jeunes bien représentées dans les manifestations du 23 septembre. Dans le Bas-Rhin, ils se sont structurés en un « collectif jeunes pour la retraite », qui a pour objectif de mobiliser la jeunesse. Des assemblées générales se tiendront dans les lycées (quand elles ne sont pas interdites par le rectorat), ainsi que dans les facultés. A nous d'être attentifs et de favoriser la prise de conscience des jeunes.

Jean-Louis HAMM

Du changement à la FSU 67

Le secrétariat de la FSU 67 enregistre les départs d'Élisabeth HAMZÉ (ex co-secrétaire départementale) et de Raymond BAHL. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement.

La composition du secrétariat est maintenant la suivante :

Co-secrétaires départementaux : Corinne NICOLET-SERRA et Jean-Louis HAMM

Trésorier : Maurice BESSET

Secrétaires-adjoints : Virginie SOLUNTO(SNUIPP), Agathe KONIECZKA(SNUIPP), Dominique PERRIN(SNES), Agnès VAN LUCHEN (SNEPAP)



Corinne NICOLET-SERRA s'exprimant au nom des organisations syndicales à l'issue de la manifestation du 24 juin 2010



Jean-Louis HAMM, nouveau co-secrétaire départemental, investi également dans un certain nombre d'associations.